

Décision du Maire N° 2025-SJ-159

Objet : Paiement des honoraires d'avocats (Cabinet SENSEI ex-SARTORIO) concernant le recours contre le refus de permis de construire du 21/03/2023 pour la parcelle sise 176-178 avenue Ernest Renan.

Prise en application de la délibération du Conseil municipal n°2024-06-27 DGS en date du 20 juin 2024 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire de Fontenay-sous-Bois,

Vu la décision n°2023-SJ-135 du 24/08/2023 désignant le Cabinet SENSEI, 6 avenue de Villars – 75007 PARIS - pour défendre les intérêts de la Ville devant le Tribunal administratif de Melun dans l'affaire mentionnée en objet ;

Considérant la proposition de médiation du Président du Tribunal administratif de Melun ;

Considérant les nouvelles diligences effectuées par le Cabinet désigné, à ce titre ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : De procéder au paiement de la facture de 336,02 €TTC (trois cent trente-six euros et 2 centimes toutes taxes comprises).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget communal pour 2025, nature 6227, fonction 020.

Article 3 : La présente décision sera transmise au Préfet du Val-de-Marne, au responsable de service de gestion comptable de Vincennes et notifiée au Cabinet SENSEI.

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la décision ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 06 NOV. 2025
Publication
le 06 NOV. 2025
Notification
le
.....

Certifié exécutoire
Le Maire,



Fontenay-sous-Bois, le 24 octobre 2025

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Hôtel de ville

4 esplanade Louis Bayeurte | 94125 Fontenay-sous-Bois Cedex | 01 49 74 74 74

fontenay.fr |